



Bar : Ai-je le droit d'installer un comptoir à l'extérieur de mon établissement durant la saison d'été

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 6 janvier 2008

Ai-je le droit d'installer un comptoir à l'extérieur de mon établissement durant la saison d'été ?

Réponse :

Cette question est à poser au responsable de la collectivité locale qui gère les problèmes d'utilisation de la voie publique par les commerçants